



Les Documents d'Objectif Natura 2000 en zone montagne

Natura 2000 est un réseau de sites naturels d'importance communautaire. Ces sites abritent des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces animales ou végétales rares ou menacés, participant à la richesse biologique du continent européen.

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectif est rédigé. Ce DOCOB contient des fiches-actions destinées à définir les modalités de la restauration des écosystèmes dégradés ou les actions connexes censées faciliter cette restauration.

Cette fiche présente les modalités d'applications de DOCOB dans un contexte de montagne.



De la mer à la montagne, la région Provence Alpes Côte d'Azur offre une grande variété d'écosystèmes.



Le DOCOB Natura 2000

Il est rédigé pour chaque site Natura 2000. Il présente un état des lieux, des enjeux et des objectifs ainsi que une stratégie de gestion. Il est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le périmètre du site.

▲ Chaque DOCOB contient:

- ▶ Une analyse décrivant l'état initial de l'écosystème, ainsi que les activités qui y sont pratiquées (agricoles et sylvicoles notamment).
- ▶ Les objectifs de protection du site ainsi que les mesures permettant d'atteindre ces objectifs : un ou plusieurs cahiers des charges types, précisant notamment les « bonnes pratiques » à respecter (Chartes Natura 2000) et les engagements donnant lieu à contrepartie financière (Contrats).
- ▶ Indication des dispositifs, notamment financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs.
- ▶ Les procédures de suivi des mesures proposées et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces.

▲ Influence du DOCOB sur la gestion forestière:

Natura 2000 repose sur une adhésion volontaire de la part du propriétaire. Il est invité à adhérer aux objectifs de protection de la nature du site en signant la **Charte Natura 2000**. Dans la plupart des cas, les recommandations et les engagements ne sont pas contradictoires avec la gestion pratiquée sur la propriété. La signature de la charte est encouragée par des avantages fiscaux spécifiques.

Les surcoûts éventuels occasionnés par la réhabilitation d'habitats dégradés est rémunérée par des **Contrats Natura 2000**. Au sein de chaque DOCOB sont listées les opérations visant à restaurer ou à maintenir en bon état de conservation certains habitats Natura 2000. Pour les forestiers, cela correspond souvent au maintien de milieux ouverts menacés ou encore la préservation de vieilles forêts ou de vieux arbres. Cela peut également concerner des enjeux plus spécifiques.

Exemples d'impacts de Natura 2000 sur les propriétés en zone de montagne



Sur le plateau du Caussol, l'élimination d'accrus de pins sylvestres envahissants les pelouses et landes rases à lavandes a permis de réhabiliter l'habitat de la vipère d'Orsini.



Dans le Mercantour, l'enjeu de maintien et de création d'habitats favorables au Tétralyre est important.

Objectifs généraux communs à plusieurs sites Natura 2000



Marquage en vue de la conservation d'un arbre à cavité

▲ Vieillesse des forêts

Les arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, sénescents voire dépérissants ou possédant des cavités sont d'un grand intérêt écologique. Ils sont particulièrement attractifs pour les cavicoles (pics, chouettes, chi-roptères arboricoles), les saproxyliques (insectes, champignons particuliers), les décomposeurs (détritivores acteurs du processus d'humidification).

Ex: conserver, s'il existe, au minimum un arbre à cavité par hectare.



Marquage en vue de la conservation d'un arbre sénescant

▲ Ouverture de milieu ou lutte contre la fermeture

La coexistence dans une même région de nombreuses espèces est grandement favorisée par une structure paysagère en mosaïque où alternent différents milieux, tels que les espaces ouverts, c'est-à-dire non arborés, et fermés.

De telles mosaïques, qui résultent le plus souvent d'activités humaines passées ou actuelles, abritent une biodiversité différente de celle des forêts uniformes avec parfois une forte valeur patrimoniale.

De même, les milieux ouverts par l'agriculture ou le pastoralisme abritent une forte biodiversité et structurent les paysages que nous connaissons.



Exemple d'ouverture du milieu forestier à vocation de sylvopastorale.

Conclusion

La plupart des citoyens, propriétaires forestiers ou non, peuvent approuver la démarche initiée par l'Union Européenne.

La France a opté pour une gestion contractuelle et concertée des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans une gestion naturaliste par la signature de Chartes ou de Contrats Natura 2000. Il s'agit de démarches volontaires.

Les propriétaires forestiers doivent se faire connaître et reconnaître dans leur rôle de gestionnaires de milieux naturels auprès de naturalistes souvent peu au fait des droits et devoirs liés à la propriété foncière.

La signature de Chartes ou de Contrats Natura 2000 est un bon moyen de concrétiser cette reconnaissance tout en bénéficiant de certains moyens pour participer activement à une démarche citoyenne de protection de la nature.



Pour en savoir plus, consulter les fiches Question/réponse disponible sur notre site web
<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

Fiche n°355307
Fiche n° 355306

Fiche n° 355305
Fiche n° 355304

Fiche n° 355303
Fiche n° 355302

CONTACT

Les techniciens sont à votre service sur le terrain pour vous apporter une compétence professionnelle pour la gestion et la valorisation de vos parcelles forestières.

Toutes nos coordonnées sont disponibles sur www.ofme.org/crpf/crpf.php

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège Social : 7, impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE

Téléphone : 04 95 04 59 04 - paca@crpf.fr